

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un

et le mardi treize avril deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jérémy NOËL, Maire.

Présents : BELLET Gilles, DOZIER Marie-Laure, Michel BONGIBAUT, Adjoints ; PARLE Emilie, SEVIN Sylvain, DE VOS Pierre, RADET Carine, FAVORY Romain, MARIOT Gilles, GALLIMARD Rémy.

Date de Convocation : 2 avril 2021 - *Date d’Affichage* : 14 avril 2021

Présents début de séance : 11 - Votants : 13

Absentes excusées : COLAS Virginie donnant pouvoir à BONGIBAUT Michel, GITTON Fabienne donnant pouvoir à PARLE Emilie, Jérémy VILLETTE arrivé en cours de séance.

Absent : Florian EHRHART

Secrétaire de séance : GALLIMARD Rémy

Le Maire informe avant l'ouverture de la séance :

Demande le rajout d'un sujet à l'ordre du jour :

- Prix de vente du m² de la zone artisanale située au Vieux Château

Par ailleurs, il informe également qu'en raison de la non réception des comptes de gestion dressés par le percepteur l'ordre du jour est modifié en ce sens : les comptes de gestion 2020 et les comptes administratifs 2020 seront votés à la prochaine séance et en tout état de cause avant le 30 juin 2021. Seules les affectations de résultats 2020 seront affectées par anticipation sur les budget primitifs 2021 lors de cette séance.

Approbation du compte rendu du 18 février 2021 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Subventions 2021 :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040011B-DE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'accorder les subventions aux organismes suivants pour l'année 2021 :

C/6574		
1	COMITE DES FETES	600.00 €
2	US POILLY-AUTRY FOOTBALL	900.00 €
3	HISTRIONS	600.00 €
4	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600.00 €
5	REVEIL CASTELAUTRYEN	600.00 €
6	ACTI-CLUB	400.00 €
7	AIKIDO CSC Briare	300.00 €
8	AMICALE DE LA PECHE	300.00 €
9	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	300.00 €
10	LES VIEUX PISTONS	-----
11	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE (classe découverte 2021) + 200.00 € sub annuelle	3 510.00 € 200.00 €
12	F.N.A.C.A.	150.00 €
13	U.S.E.P.	50.00 €
14	PAPILLONS BLANCS DE GIEN	50.00 €
15	ŒUVRE UNIVERSITAIRE	50.00 €
16	PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	50.00 €
17	BADMINTON (Club de Gien)	300.00 €
18	S.S.I.A.D. GIEN	100.00 €
19	LA CROIX ROUGE	50.00 €
20	LE SECOURS POPULAIRE	50.00 €
21	AS Collège de Poilly	200.00 €
22	SHOL	50.00 €
23	LA FRATERNITE GIENNOISE	100.00 €
24	SYNDICAT D'INITIATIVE	-----
25	AUTRY HANDBALL	500.00 €
Total des subventions		10 210.00 €
subventions exceptionnelles en plus (réserve) :		1 690.00 €
- Projet sorcières et Magiciennes (sub déjà versée)		100.00 €
Total des Subventions exceptionnelles à verser ou en réserve		1 790.00 €
TOTAL GENERAL VOTE AU BUDGET		12 000.00 €

Affectation des résultats 2020 du budget de la Commune :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040012-DE)

M. le Maire informe que n'ayant pas reçu le compte de gestion dressé par le Percepteur et ne pouvant pas voter le compte administratif 2020, il est proposé de faire une reprise anticipée des résultats 2020 qui ont été visés par le percepteur.

DECIDE :

- De reporter par anticipation au compte R 001 - investissement le solde d'exécution cumulé d'investissement de 60 368.96 €
- D'affecter par anticipation au compte R 002 - fonctionnement le résultat de la section de fonctionnement de 458 706.72 €.

Affectation des résultats 2020 du budget de l'Eau :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040013-DE)

M. le Maire informe que n'ayant pas reçu le compte de gestion dressé par le Percepteur ne pouvant pas voter le compte administratif 2020, il est proposé de faire une reprise anticipée des résultats 2020 qui ont été visés par le percepteur.

DECIDE :

- De reporter par anticipation au compte R 001 - investissement le solde d'exécution cumulé d'investissement de 143 572.77 €
- D'affecter par anticipation au compte R 002 - fonctionnement le résultat de la section de fonctionnement de 7 968.54 €.

Affectation des résultats 2020 par anticipation du budget du lotissement du Vieux Château :

Selon les informations prises à la trésorerie, on reporte les résultats mais il n'y a pas de délibération d'affectation à prendre.

Vote des taxes pour 2021 :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040014-DE)

M. Le Maire constate plusieurs changements dans la présentation cette année du fait que la commune ne perçoit plus depuis 2020 le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais qu'elle bénéficie d'une compensation intégrale calculée sur la base du taux de la taxe d'habitation voté en 2017.

La commune bénéficie du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ce qui explique l'ajout du taux de 18.56 % au taux antérieur de la commune votée en 2020 qui était de 21.42 %).

Il est conseillé de ne pas bouger les taux des taxes des impôts directs pour l'année 2021.

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de ne pas changer les taux des taxes locales directes pour l'année 2021 et de laisser les taux comme suit :

- Taux foncier bâti : 39.98 %
- Taux foncier non bâti : 55.68 %

BUDGET PRIMITIF 2021 de la Commune :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040015-DE)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2021.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité le budget primitif tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	BP 2021		Chapitre	BP 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	458 706.72
011	Charges à caractère général	299 640.00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	429 400.72	70	Produits des services	76 900.00
014	Atténuation de produits	94 512.00	73	Impôts et taxes	595 100.00
022	Dépenses imprévues	10 000.00	74	Dotations	245 590.00
023	Virement à la section d'investissement	483 344.00	75	Produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre sections		77	Produits exceptionnels	17 000.00
65	Autres charges de gestion courante	71 900.00	042	Opérations d'ordre entre sections	
66	Charges financières	4 000.00			
67	Charges exceptionnelles	500.00			
	TOTAL	1 393 296.72		TOTAL	1 393 296.72

Ecart Recettes / Dépenses

0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	BP 2021		Chapitre	BP 2021
001	Solde d'exécution		001	Solde d'exécution 2020	60 368.96
020	Dépenses imprévues	9 384.96	021	Virement de la section de fonctionnement	483 344.00
040	Opérations d'ordre entre sections		024	Produits de cessions d'immobilisation	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
16	Emprunts	27 500.00	10	Dotations	48 053.00
20	Immobilisations incorporelles	11 080.00	13	Subventions	112 296.00
21	Immobilisations corporelles	48 000.00	16	Emprunts	
23	Immobilisations en cours	608 097.00	27	Autres immobilisations financières	
	TOTAL	704 061.96		TOTAL	704 061.96

Ecart Recettes / Dépenses

0.00

**Arrivée de M. VILLETTE Jérémie en cours de séance
A compter de ce moment : Présents 12 et votants 14**

Budget Primitif du service de l'eau 2021 :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040016-DE)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'Eau pour l'année 2021.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité le budget primitif tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	BP 2021		Chapitre	BP 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	7 968.54
011	Charges à caractère général	33 140.00	70	Produits des services	152 509.46
012	Charges de personnel	28 000.00	75	Produits de gestion courante	
014	Atténuation de produits	24 000.00	77	Produits exceptionnels	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement		042	Opérations d'ordre entre sections	7 622.00
042	Opérations d'ordre entre sections	69 360.00			
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00			
66	Charges financières	13 600.00			
67	Charges exceptionnelles				
	TOTAL	169 100.00		TOTAL	169 100.00

Ecart recettes / dépenses

0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	BP 2021		Chapitre	BP 2021
001	Solde d'exécution 2020		001	Solde d'exécution 2020	143 572.77
040	Opérations d'ordre entre sections	7 622.00	021	Virement de la section de fonct	
16	Emprunts	13 040.00	040	Opérations d'ordre entre sections	69 360.00
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00	10	Dotations	5 358.00
21	Immobilisations corporelles	52 628.77	1068	Excédent de fonct capitalisé 2020	
23	Immobilisations en cours	120 000.00	13	Subventions	25 000.00
			16	Emprunts	
	TOTAL	243 290.77		TOTAL	243 290.77

Ecart recettes / dépenses

0.00

Budget Primitif Lotissement du Vieux Château 2021 :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040017-DE)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour le Lotissement du Vieux Château 2021.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE à l'unanimité le budget primitif tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 220 116.53 €
Section d'investissement : 158 811.47 €.

Adhésion 2021 au FUL et au FAJ :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040018-DE)

M. le Maire donne connaissance du courrier de M. le Président du Conseil Général sollicitant la collectivité au financement concernant le FUL et le FAJ.

Monsieur le Maire rappelle que des demandes ont été accordées depuis 2006.

Où cet exposé, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité de renouveler pour 2021 sa participation

- au financement du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) à hauteur de 0.11 € par habitant

- au financement du FUL à hauteur de 0.77 € par habitant (dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie).

Projets de parcs éoliens sur le territoire de la Commune :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040019-DE)

La société WPD développe des projets de parcs éoliens sur le territoire de la Commune d'Autry-le-Châtel

Ayant pris connaissance du document de présentation des projets de parcs éoliens de la société WPD,

M. DEVOS Pierre, intéressé aux projets de la société WPD, n'a pas pris part au vote de cette délibération, et n'était pas présent lors du débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

SE PRONONCE FAVORABLE, par 13 voix pour, aux projets de parcs éoliens portés par la société WPD et encourage cette dernière à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets (observations de terrain, études des règles d'urbanisme, réservation foncière, rédaction de l'étude d'impact sur l'environnement, consultation des services de l'Etat, analyse des possibilités de raccordement,...) en vue de l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Tarifs et Règlement ALSH de juillet 2021 :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040020-DE)

M. le Maire rappelle que la commune organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement cette années durant les vacances d'été. Il y a donc lieu de déterminer les tarifs ainsi qu'un règlement afin de communiquer ces informations aux familles.

Où cet exposé, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera en 2021 aux dates et conditions suivantes :

1/ Vacances d'été : du Mercredi 07 juillet au vendredi 30 juillet 2021 inclus

Il est précisé que l'accueil des enfants se fera à partir de 7 heures.

Horaires de la journée : 9h00 à 17h00

Garderie du soir : jusqu'à 18h30

Le barème du quotient familial accordé par la CAF sera appliqué aux familles pouvant en bénéficier en fonction du quotient familial.

Le taux d'effort de base reste à **1,25%** comme ce printemps

Cependant, celui-ci diminue tous les 5 jours d'inscriptions au sein d'une même famille pour atteindre, à partir du 26^{ème} jour, un minimum de **1,05%**. Nous sommes partis sur un système de jours et non de semaines car toutes les semaines de cet été ne font pas 5 jours.

Par exemple, une famille avec un quotient familial de 1240 (qui paie donc au tarif plafond) qui inscrirait deux enfants pour les deux premières semaines (respectivement avec 3 et 4 jours de centre), on aurait la tarification suivante :

Nombre de jours total : $2*3+2*4$ soit 14 jours de présence.

Les 5 premiers jours sont à 15€50 ($1240*1,25\%$) soit un total de 77€50.

Les 5 suivants sont à 15€00 ($1240*1,21\%$) soit un total de 75€.

Les 4 derniers sont à 14€50 ($1240*1,17\%$) soit un total de 58€.

Ainsi le prix total serait de 210€50 au lieu de 217€.

Le tableau ci-dessous reprend quelques exemples :

QUOTIENT FAMILIAL	COMMUNE ET HORS COMMUNE (Tarif la journée/enfant)
688	8.60 €
800	10.00 €
990	12.38 €
1010	12.63 €
1200	15.00 €
1250	15.50 €

2/ Règlement : Lecture du règlement pendant la séance.

APPROUVE les tarifs de l'Accueil de Loisirs.

APPROUVE le règlement de l'Accueil de Loisirs

Admission en non valeurs sur le budget eau :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040021-DE)

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier adressé par le Trésorier concernant des impayés d'eau de 2018 à 2019 pour un montant global de 363.42 €. Ces admissions en non valeurs concernent différents redevables.

Raisons évoquées :

- Surendettement et décision effacement de dettes,
- Certificat irrécouvrable,

Après étude du document fourni par la Trésorerie de Gien

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'admettre en non-valeurs la somme de 363.42 € représentant des restes à recouvrer pour des motifs évoqués ci-dessus. Cette dépense sera prélevée sur l'art 6542 du Budget Eau 2021.

Admission en non valeurs sur le Budget Commune :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040022-DE)

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier adressé par le Trésorier concernant des impayés de loyers 2019 pour un montant global de 1 770.81 €. Ces admissions en non valeurs concernent différents redevables.

Raison évoquée :

- Certificat irrécouvrable,

Après étude du document fourni par la Trésorerie de Gien

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'admettre en non-valeurs la somme de 1 770.81 € représentant des restes à recouvrer pour le motif évoqué ci-dessus. Cette dépense sera prélevée à l'art 6542 du Budget Communal 2021.

Délibération modificative du 7 mai 2009 instituant une régie pour les Animations Communales : **(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040023-DE)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 7 mai 2009 créant une régie sur les « Animations Communales », régie qui avait été créée au départ pour l'encaissement de droits d'emplacement pour la Fête du Pain.

Il propose de modifier cette délibération en restant sur le même nom mais en généralisant l'encaissement sur toutes les animations que la commune pourrait organiser.

Où cet exposé, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité de modifier la délibération du 7 mai 2009 en ce sens : La régie pour les « Animations Communales » fonctionnera pour toutes les animations que la commune organisera.

CHARGE le Maire de réaliser tous les arrêtés se rapportant à cette modification

CHARGE le Maire en accord avec le Percepteur de nommer le régisseur principal et le régisseur adjoint.

DIA/DPU :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des déclarations d'intentions d'aliéner suivantes :

- BONGIBAUT Michel, propriété cadastrée AE n° 360 vendue pour la somme de 7 000 € à M. Claude VERIN,
- BONGIBAUT Michel, propriété cadastrée AE n° 359 vendue pour la somme de 20 000 € à M. LESAGE Christian.

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur ces transactions.

Prix de vente du m² de la zone artisanale située au Vieux Château :

(Délibération reçue en Préfecture le 14 avril 2021 N° 045-214500167-20210413-202113040024-DE)

M. le Maire informe qu'une entreprise serait intéressée pour s'installer sur la commune afin d'y construire son commerce et son habitation. Il est rappelé que la commune dispose actuellement de 10 000 m² dans la zone artisanale située au Vieux Château. Et il serait souhaitable de fixer un tarif de vente pour cette zone en précisant que cette surface de terrain n'est pas viabilisée.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal

DECIDE de fixer le prix de vente à 12 € TTC le m² (terrain non viabilisé) à compter du 14 avril 2021.

Le prix TTC tient compte d'une TVA à 20 % sur le montant H.T et sera réajusté au taux en vigueur au moment de la vente.

AUTORISE M. le Maire ou un adjoint à signer les actes de ventes et toutes les pièces s'y rapportant.

Questions diverses :

J. NOËL : Informe des sujets suivants :

Ouverture d'un dossier sinistre : Problème pression d'eau chez M. CHEVALLIER Hervé, il a demandé une expertise car la fuite du compteur a engendré un dégât des eaux. La MAIF a donc ouvert un dossier et une expertise aura lieu le 23 avril 2021 sur place.

Procédure en cours avec M. et Mme DA SILVA : Rappelle que M. de Mme DA SILVA ont engagé un avocat pour un problème d'eau. Le dossier a été transmis à notre assurance qui est en charge du dossier dans le cadre de la protection juridique.

Prochain conseil : Il propose qu'il soit fait un récapitulatif d'une première année d'exercice.

G. BELLET : Fait un récapitulatif des travaux en cours et récemment achevés

- Trottoirs de la Croix Sainte Marie : travaux achevés et réceptionnés,
- Enfouissement de la ligne HTA : L'entreprise CALLU poursuit ses travaux et prochainement ils arriveront au carrefour de Blancafourt. L'entreprise a envoyé un courrier aux riverains afin de les prévenir.

Par ailleurs, il informe qu'il a été tiré au sort cette semaine pour les jurés d'assises de 2022.

J. VILLETTE :

Demande quand commenceront les travaux de réfection de l'allée, située entre sa propriété et celle de M. BASTOS ?

→ Les travaux commenceront prochainement.

G. MARIOT :

Demande quand commenceront les travaux de ravalement du mur du Grand Gripot ?

→ Les travaux vont être lancés prochainement ?

S. SEVIN :

Demande quand pourrait être mis en route les terrains à bâtir pour la deuxième partie du lotissement ?

→ Il faut attendre que tous les terrains de la 1^{ère} phase soient vendus afin de lancer la 2^{ème} phase, car cette partie sera plus onéreuse étant donné qu'il y aura plus de VRD.

Le percepteur a même préconisé de ne pas ouvrir un budget lotissement mais que tout soit intégré dans le budget communal quand cette deuxième partie sera lancée.

C. RADET :

Informe qu'elle a reçu des compliments sur le dynamisme et la clarté du nouveau bulletin municipal.

E. PARLE :

Rappelle que dimanche aura lieu le premier marché des producteurs. Actuellement 11 producteurs seront présents pour les marchés d'avril et mai.

Jeudi est prévu le marquage au sol des emplacements des exposants avec le service technique.

Séance levée à 20H40.